



F.F.C.E.B.
Commission d'Arbitrage

Bruxelles, le 13 janvier 2015

Madame, Monsieur, Maître,

Veuillez trouver ci-dessous un relevé des modifications importantes apportées aux Règlements FIE suite au Congrès de décembre 2014 ainsi que certains éclaircissements concernant des points d'arbitrage sujet à débat.

Les règlements à jour sont disponibles sur le site de la Fédération Internationale (www.fie.org).
Sauf mention contraire, ces modifications sont d'application au 1er janvier 2015.

- **Remplacement d'un équipier (o.44.10)**

*« Au cours d'une rencontre, le capitaine d'une équipe peut demander le remplacement d'un tireur par le tireur remplaçant nommément désigné avant le début de la rencontre. Cette substitution ne pourra se faire qu'après la fin d'un relais. **Néanmoins, le tireur qui a été remplacé peut tirer encore une fois pendant cette rencontre, mais uniquement aux fins de remplacer le tireur qui l'a initialement remplacé.** Ce deuxième remplacement n'est pas autorisé si le premier remplacement est intervenu pour l'une des raisons énoncées à l'article o.44.11. Aucun autre remplacement n'est autorisé, même en cas d'accident ou en cas de force majeure, pour remplacer un tireur en piste. L'annonce du changement d'un équipier, qui doit être notifié par l'arbitre au capitaine de l'équipe adverse, devra se faire avant le début du relais précédant le prochain relais du tireur remplacé. »*

Le tireur remplacé peut donc à nouveau être remplacé (pour un seul relais) par le tireur qu'il a initialement remplacé, sauf si le premier remplacement a lieu pour blessure.

Les autres dispositions de l'article o.44 (ordre des matchs, modalité de notification du changement, annulation éventuelle...) restent inchangées.

- **Matériel de rechange au sabre (t.86,4)**

La présence d'un fil de masque de rechange est maintenant obligatoire au sabre (rappelons que c'est déjà le cas au fleuret).

- **Franchissement des limites (t.102)**

Précisions que le franchissement d'une limite latérale est sanctionnée du recul d'un mètre, que le franchissement s'effectue d'un ou des deux pieds comme déjà mentionné dans le courrier 01/14 de la CAF dont nous rappelons à l'occasion le contenu :

La sortie de piste survient lorsque le pied est **complètement** en dehors des limites. Si les bords de piste sont matérialisés par un « collant adhésif » non conducteur, la sortie survient lorsque le pied est complètement en dehors de la surface conductrice. La limite de la piste est donc le bord « interne » du collant adhésif.

Notons que les limites latérales se prolongent virtuellement au-delà des limites arrières de la piste (voir schéma). Le tireur qui franchirait les limites latérales avec un pied déjà au-delà de la limite arrière est donc sanctionné pour une sortie latérale et doit reculer d'un mètre.



• Norme d'habillement

Les protège-poitrine (au fleuret, obligatoire pour les femmes, facultatif pour les hommes) devront, à partir de la saison 2015-2016, être recouverte, sur leur partie externe, d'un tissu mou. Les détails techniques ne sont pas encore connus.

Des précisions techniques ont été apportées concernant les niveaux de protection du gant au sabre. (Article m.33)

Rappelons à l'approche des Championnats de Belgique, les normes de matériel tels que reprises au titre troisième du règlement des Championnats de Belgique :

EQUIPEMENT	PUPILLES	MINIMES	CADETS	JUNIOR	SENIOR
Masque CE	X	X	0	0	0
Masque F.I.E. 1600 N	+	+	X	X	X
Veste CE 350 N	X	X	X	X	X
Veste F.I.E. 800 N	+	+	+	+	+
Pantalon CE 350 N	X	X	X	X	X
Pantalon F.I.E. 800 N	+	+	+	+	+
Sous veste CE 350 N	X	X	0	0	0
Sous veste F.I.E. 800 N	+	+	X	X	X
Short de protection F.I.E. 800 N	+	+	+	+	+
Lame fleuret	2	4 ou 5 normale ou F.I.E.	F.I.E.	F.I.E.	F.I.E.
Lame épée	2	4 ou 5 normale ou F.I.E.	5 norm. ou F.I.E.	5 norm. ou F.I.E.	5 norm. ou F.I.E.
Lame Sabre	2	4 ou 5 ou 5 S2000+	5 normale ou S2000+	5 normale ou S2000+	5 normale ou S2000+
Coquilles de protection de poitrine ou bustier dames	X	X	X	X	X
Coquille de protection hommes	+	+	+	+	+

X : obligatoire

+: niveau de protection supérieur mais non obligatoire

0 : non-conforme

M2. Caractéristiques générales des armes pour les pupilles

Armes	Fleuret	Épée	Sabre
Longueur de la lame (n°2)	82 cm	82 cm	82 cm
Longueur totale de l'arme	105 cm	105 cm	100 cm
Diamètre de la coquille	Max. 10cm	Max. 13,5cm	Max 14x15cm

• Tenue et attitude de l'arbitre

Il nous paraît également important de rappeler que les arbitres se doivent d'être présents au premier appel de l'arme dans laquelle ils sont engagés pour la compétition.

Afin de pouvoir organiser celle-ci convenablement , et dans l'intérêt de tous les participants, l'organisateur attend des arbitres qu'ils respectent cette obligation.

Les Championnats de Belgique sont des compétitions de prestige pour tous.

A ce titre, nous vous demandons de bien vouloir être attentifs à votre tenue de telle sorte qu'elle soit soignée et représentative de votre statut d'officiel.

Que ce soit pour les Championnats de Belgique ou les autres compétitions nationales, les tenues décontractées, training portant ou nom le nom du Cercle, baskets, casquette, t-shirt...ne sont pas acceptables.

La Présidente et l'ensemble des membres de la Commission d'Arbitrage vous présentent tous leurs voeux pour cette nouvelle année et restent à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

Pour la C.A.F.,
Martin Colard - Cédric Milicamp